

## Conseil d'École de l'ESPE Languedoc-Roussillon

Lundi 28 septembre 2015

### Compte-rendu

La séance est ouverte à 14h30 sous la présidence de Madame Marielle Cadopi, Présidente du Conseil d'école de l'ESPE\_LR.

#### Présents

---

Participaient à la réunion les membres suivants :

**Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.**

Monsieur Jean-Michel Ganteau représenté par Madame Marielle Cadopi, Madame Isabelle Lefebvre-Tournier,

**Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.**

Madame Louise Nyssen, Monsieur Gilles Dieumegard représenté par Madame Sophie Villecourt,

**Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.**

Madame Isabelle Aliaga représentée par Madame Nicole Muray, Monsieur Gérard Piquemal,

**Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.**

Monsieur Jean-Pierre Martin, Madame Sophie Villecourt,

**Collège E : Représentants des autres personnels.**

Monsieur Christophe Durand, Madame Nicole Muray,

**Personnalités désignées par le Recteur.**

Madame Marielle Cadopi, Monsieur Jérôme Chapuisat, Madame Anne-Marie Filho représentée par Monsieur Marc Rosenzweig, Monsieur Marc Rosenzweig, Madame Maryse Quéré,

**Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'ESPE\_LR.**

Madame Florence Denjean-Daga, Madame Capucine Ruiz représentée par Monsieur Jean-Pierre Martin,

**Personnalités désignées par les établissements partenaires.**

Monsieur Philippe Augé représenté par Monsieur Gerard Piquemal, Madame Anne Fraïsse, Monsieur Jean-Patrick Respaut représenté par Monsieur Gerard Piquemal ,

**Invités présents à la séance.**

Le Recteur de l'académie de Montpellier : Madame Le Pellec Muller,

Le Directeur de l'ESPE-LR : Monsieur Christophe Iung,

Monsieur Éric Favard, Monsieur François Jimenez, Monsieur Christian Lavergne, Monsieur Patrick Louvier, Monsieur Christian Patoz représenté par Madamae Haas-Fraïle, Monsieur Nicolas Saby, Monsieur Jean-Paul Udave.

**Équipe Permanente.**

Wafa Issartel

Marguerite Taule

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'ESPE-LR lors du conseil d'école et complété par des remarques des membres du conseil.

Le Recteur de l'académie de Montpellier ouvre la séance en félicitant les équipes plurielles des résultats obtenus et du travail collégial, ainsi que les tuteurs et les chefs d'établissements.

Le Recteur de l'académie de Montpellier indique que dans le cadre de l'accréditation de l'ESPE, et plus précisément dans le cadre de sa gouvernance, des rebondissements ont vu le jour depuis les accords obtenus cet été. L'accréditation à 2 ans ne remet pas en cause le dossier porté mais vise à apporter des compléments d'information tout en respectant les équilibres. La manière dont les choses ont été écrites par la directrice générale de l'enseignement supérieur ne convient pas à l'Université de Montpellier, il convient de trouver de quoi rassurer les uns et les autres.

Monsieur Udave, Directeur de la Faculté d'Éducation intervient en tant que porte-parole de Monsieur Augé, président de l'Université de Montpellier et présente le courrier que P. Augé a envoyé le 8 septembre à Madame Bonnafous, directrice générale de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle en réponse de son courrier de fin juillet.

Le Recteur de l'académie de Montpellier fait remarquer qu'en tant que Recteur, représentant du ministère elle aurait dû être informée de ce document.

Monsieur Udave dit qu'il transmettra le message, et indique que dans son courrier, le Président de l'UM estime que le courrier adressé à la fin du mois de juillet par la directrice générale de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle ne répond pas précisément à la question du portage. Le président de l'Université de Montpellier suspend donc toute modification statutaire de l'UM.

Monsieur Udave propose de transmettre le texte à Madame le Recteur. Madame le Recteur répond qu'elle souhaiterait recevoir ledit texte des mains du président de l'UM, et indique que le fait de ne pas l'avoir reçu avant est un manquement protocolaire.

Monsieur Udave dit que le Président de l'UM n'a pas apprécié de ne pas être informé des décisions prises au CNESER et de ne pas y avoir été invité.

Madame Fraïsse, Présidente de l'Université Paul Valéry de Montpellier demande pourquoi le Président de l'UM serait invité alors que les autres présidents d'université ne le sont pas, et rappelle que l'ESPE est portée par la COMUE et non pas par l'UM. Il y a dans la politique de site de la part de l'Université de Montpellier, un comportement fort désagréable qui consiste en particulier à s'asseoir sur toutes les décisions, même ministérielles, concernant la COMUE (décisions relatives à l'ESPE, mais aussi à l>IDEX).

Madame le Recteur dit être attentive et extrêmement vigilante aux modes d'organisation et à la politique de site.

Madame Fraïsse indique que la COMUE avait la signature unique et le portage de l>IDEX, mais l'UM y revient de façon unilatérale. Il est à noter qu'avec la fusion des régions, nous allons nous retrouver face à Toulouse qui a une université fédérale qui fonctionne bien. Nous serons dès lors en position de faiblesse.

Madame Cadopi, présidente du Conseil souligne qu'il convient de travailler tous ensemble sur une politique de site et propose de traiter l'ordre du jour.

Madame Cadopi demande un volontaire parmi les membres du Conseil pour être secrétaire de séance.

Madame Isabelle Lefebvre-Tournier se porte volontaire.

### 1- Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'École du 10 juillet 2015

Monsieur Martin demande un ajout à son intervention sur le PV du 10 juillet (page 4) : « Les services doivent avoir un point de vigilance sur les conditions d'affectation des stagiaires et ce afin de faciliter la mise en stage »

#### • **Vote sur le procès-verbal avec les modifications demandées**

20 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 20

L'approbation du PV du Conseil d'École du 10 juillet 2015 est votée à l'unanimité.

#### • **Correction du PV du 22 mai 2015 (diapo 4)**

Monsieur Iung indique qu'une erreur avait été inscrite dans le PV du 22 mai traitant du point concernant l'élection des 5 représentants du COSP désignés par le conseil d'École. Seuls 4 noms d'élus avaient été indiqués alors que 5 personnes avaient été désignées : 3 hommes et 2 femmes. M. Iung indique donc que M. Lasnel avait été désigné membre du COSP étant le 3<sup>ième</sup> homme ayant obtenu le plus grand nombre de suffrage.

### 2- Avis sur les modalités de contrôle des connaissances (diapo 5-11)

Monsieur Iung, Directeur de l'ESPE-LR présente les modalités de contrôle des connaissances, et explique que le descriptif de ces MCC, dont on a le détail par UE, sera mis sur le site web de l'ESPE-LR : [www.espe-lr.fr](http://www.espe-lr.fr)

Les dites MCC ont été soumises aux votes dans chacun des UFR, ainsi, Monsieur Iung remercie les responsables des parcours et les VPCFVU qui ont beaucoup travaillé pour permettre une harmonisation.

Madame Fraïsse salue un travail commun.

#### • **Vote sur les modalités de contrôle des connaissances**

20 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 20

Les MCC sont adoptés à l'unanimité.

### 3- Avis sur la création d'un parcours « Philosophie » dans le Master MEEF 2nd Degré

Il n'y avait pas jusqu'à présent de Master 1 MEEF Philosophie à l'ESPE-LR.

Il a été pris la décision d'ouvrir un parcours philosophie dans l'académie suite à l'arrivée de 8 professeurs stagiaires dont 7 titulaires d'un M2 dans l'académie, ainsi une maquette a été réalisée.

Monsieur Iung remercie la présidente de l'Université Paul Valéry de Montpellier, ainsi que Madame Échalier VPCFVU de l'UPVM pour avoir convaincu les enseignants de la nécessité de mettre en place un Master MEEF Philosophie.

Cette maquette a été établie sur la base des mêmes équilibres que ceux des autres maquettes.

Le Recteur de l'académie de Montpellier remercie l'UPVM pour sa mobilisation, Madame Fraïsse répond que l'UPVM se plie aux règles collectives.

- **Vote sur la création d'un parcours « Philosophie » (diapo 12)**

20 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 20

La création d'un parcours « Philosophie » est adoptée à l'unanimité.

4- Avis sur les conventions avec la CASDEN et la GMF (diapo 13)

Monsieur Iung indique que les conventions avec la MGEN et la MAIF comportent un financement de formation aux premiers secours pour les étudiants du 1<sup>er</sup> Degré. Le coût de la formation est de 4500 euros, les étudiants eux doivent payer 10 euros. C'est la raison pour laquelle aucune autre contribution financière n'est demandée à la MGEN et la MAIF en dehors d'insertion publicitaire.

Deux autres structures ont demandé de participer aux journées de rentrée : la CASDEN et la GMF, avec une contrepartie financière qui prévoit un versement de 1500 euros auxquels se rajoute une insertion publicitaire.

Madame Denjean-Daga demande s'il y aura d'autres sollicitations par d'autres structures. Monsieur Iung répond qu'il existe des conventions cadres au niveau national avec ces organismes et qu'il n'y a pas eu d'autres demandes.

- **Vote sur les conventions avec la CASDEN et la GMF**

20 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 1, Pour : 19

Les conventions avec la CASDEN et la GMF sont approuvées par 19 voix et une abstention.

5- Avis sur une participation de 200 euros à Préac Danse

Madame Cadopi présente la convention Préac Danse en partenariat avec le Rectorat et le centre national chorégraphique, une participation symbolique de 200 euros est demandée à la COMUE et donc à l'ESPE dans le cadre de cette convention, sur un total de 8500 euros. Il s'agit d'un avenant financier à la convention qui a déjà été approuvée par les membres du Conseil d'école de l'ESPE-LR.

- **Vote sur la participation de 200 euros à Préac Danse (diapo 14)**

20 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 20

La participation de 200 euros à Préac Danse est adoptée à l'unanimité.

6- Information concernant les résultats aux concours de recrutement (diapo 15-16)

M. Iung présente le taux de réussite des étudiants de l'ESPE-LR tant au master 1 et au master 2 qu'au concours. Il souligne en particulier la progression de la réussite en M1 MEEF et une réussite en augmentation de nos étudiants au concours : environ 40% de nos étudiants présents aux écrits du concours réussissent au concours. Il indique qu'au contraire le taux de réussite des étudiants non lauréats inscrits en M2 MEEF est faible (50% dans le 1<sup>er</sup> degré et 33% dans le 2<sup>nd</sup> degré), les étudiants étant plus concentrés sur la réussite de leur concours que dans leur master.

Madame le Recteur critique la stratégie de ces étudiants qui consiste à sacrifier le M2 au profit de la réussite au concours. Lesdits étudiants ont tendance à se concentrer sur leurs concours et mettent entre parenthèse la validation de leur Master. Il serait pertinent de connaître le pourcentage de réussite au concours dans ces parcours.

Madame le Recteur précise que cette rentrée s'est bien passée du fait du travail des équipes plurielles, qu'il convient de saluer.

- Un point sur le processus de titularisation (diapo 17-18)

Dans le 1<sup>er</sup> degré le taux de titularisation est important, en effet on note seulement 2% d'échecs.

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, la première cause d'échec est le mémoire, la deuxième cause est le stage.

Les fonctionnaires stagiaires titulaires d'un M2 disciplinaire ont plus de difficulté avec le stage. Monsieur Iung indique que les problèmes de mémoire ne devraient plus se poser cette année, puisque les FSTG ont le choix entre un mémoire ou un travail scientifique réflexif.

Monsieur Brandebourg présente les résultats relatifs aux concours exceptionnel et rénové.

Monsieur Jiménez présente les résultats relatifs aux PLP.

Lors du processus de titularisation, le jury a souhaité envoyer un message aux étudiants, en effet, il y'a certaines obligations à accomplir en tant que fonctionnaire. Les étudiants ont un engagement dans la formation.

Madame Denjean-Daga informe que sur au moins une formation, il y'a eu un réel problème, les étudiants avaient fait leur mémoire mais pour différentes raisons ils n'ont pas pu le soutenir. Monsieur Iung répond qu'il est inadmissible d'être convoqué à une soutenance et de ne pas s'y présenter. Madame le Recteur ajoute qu'une telle attitude est incompatible avec leur choix d'être fonctionnaire. Madame Denjean-Daga précise que les problèmes rencontrés dans ce parcours sont un message d'alerte. Madame le Recteur dit que ceci révèle un manque de maturité et d'éthique. Monsieur Louvier dit que l'an dernier l'absence de cadrage peut expliquer leur refus de soutenir, cette année la situation est plus claire.

7- Information du directeur

Monsieur Iung présente les livrets d'accompagnement des fonctionnaires stagiaires qui ont été réalisés pour le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré.

Monsieur Iung indique que la semaine de pré-rentrée des fonctionnaires stagiaires s'est bien passée grâce à la mobilisation de tous.

Autres informations :

- Il va falloir renouveler les sièges des usagers d'ici la fin de l'année.
- Le prochain Conseil d'école de l'ESPE-LR se réunira le 2 novembre 2015

## 8- Questions diverses

Madame Denjean-Daga dit qu'il serait pertinent de réaliser une étude concernant les 33% des étudiants qui ont obtenu le Master 2 mais ne sont pas lauréats du concours. M. Iung souscrit à ce besoin de savoir ce que deviennent ces étudiants. Il est répondu que les enquêtes d'insertion sont faites à l'université 3 ans après la sortie de l'université.

La séance se termine à 15h50.

# Présentation du Conseil d'Ecole de l'ESPE-LR

28 septembre 2015

**COMUE**  
Languedoc  
Roussillon  
Universités



## Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2015
- 2- Avis sur les modalités des contrôles des connaissances
- 3- Avis sur la création du parcours « Philosophie » dans le master MEEF 2<sup>nd</sup> degré
- 4- Avis sur les conventions avec la CASDEN et la GMF
- 5- Avis sur une participation de 200 euros au PREAC Dance
- 6- Informations concernant les résultats au master et aux concours
- 7- Autres points d'information du directeur

## Validation du PV du conseil du 10 juillet

**COMUE**  
Languedoc  
Roussillon  
Universités



## Correction d'une erreur présente dans le compte rendu du conseil d'École du 22 mai 2015

### 4- Désignation des 5 représentants du Conseil d'École au COSP

- **Vote sur les représentants masculins**

26 votants :

Bulletin Blanc : 01

Noms des candidats	Votes
Jacques BOSSIS	23
Alexandre LASNEL	16
Stéphane RUSSO	15
Frédéric VAYSSE	21

À l'issue du vote **Monsieur Jacques Bossis** est désigné représentant au COSP avec 23 voix, ainsi que **Monsieur Frédéric VAYSSE** avec 21 voix.

Il convient de rajouter M. Alexandre Lasnel comme membre désigné par le conseil puisque trois sièges sont à pourvoir pour les représentants masculins afin de respecter la parité du conseil

## Avis sur les Modalités de contrôle des connaissances des masters MEEF et DU ouverts pour la formation de certains fonctionnaires stagiaires

- Existence cette année d'une charte du contrôle des connaissances des masters MEEF et des DU qui a été réalisée
  - Avec les VP CFVU et les composantes partenaires
  - Sur des principes validés par le conseil de l'ESPE-LR le 10 juillet 2015
- Cette Charte qui a été légèrement complétée depuis le vote du 10 juillet 2015

La charte du contrôle des connaissances est applicable à l'ensemble des usagers de l'Espé-LR inscrits en master MEEF ou en Diplôme d'université ouverts aux FSTG dans le cadre de parcours adapté. Les dispositions relatives aux parcours pour lesquels elle est partenaire de l'Espé sont intégrées dans le règlement des études et/ou les MCC de chaque université. Pour les éléments non référencés dans cette charte, sont applicables aux étudiants et aux personnels, selon leur université de rattachement, les règles propres à chaque université partenaire de l'Espé-LR. En particulier, les étudiants relèvent de la section disciplinaire de l'université partenaire à laquelle ils sont rattachés principalement.

## **I- Régime des modalités de contrôle des connaissances**

### **I.1- Master 1**

#### **I.1.1- Mention « 1<sup>er</sup> degré » et « Encadrement Educatif »**

Le master 1 MEEF mention « Premier Degré » et « Encadrement Educatif » est organisé sous le régime de double session : seuls les étudiants ayant échoué un semestre en session 1, après compensation semestrielle, peuvent se présenter aux épreuves de seconde session pour les éléments non acquis et non compensés en session 1. L'étudiant ne se présentant pas à une épreuve de seconde session garde la note de 1<sup>ière</sup> session. L'étudiant se présentant en 2<sup>nde</sup> session garde la meilleure des deux notes (celle de session 1 ou celle de session 2).

#### **I.1.2- Mention « 2<sup>nd</sup> degré »**

Le master 1 MEEF mention Second Degré est organisé sous le régime de la session unique avec seconde évaluation : tous les étudiants peuvent se présenter à une épreuve dite « de seconde évaluation », sauf pour l'UE « Connaissance du système éducatif, laïcité et valeurs de la République » pour laquelle seuls les étudiants ayant échoué en première évaluation peuvent se présenter à la seconde évaluation. La meilleure note des deux évaluations sera conservée

Certaines UE peuvent ne pas être soumises à la seconde évaluation (par exemple, Travaux Pratiques, projets, simulation d'écrits et d'oraux...). Cette particularité sera notifiée dans les MCC de ces UE.

Les dates de publication des résultats de 1<sup>ière</sup> évaluation sont indiquées en annexe.

Un délai d'au moins 8 jours doit séparer la publication des notes et le début de la seconde évaluation. Les notes publiées, même si elles peuvent formellement être modifiées par le jury, doivent résulter d'un processus d'harmonisation au niveau du parcours lorsque la nature des évaluations l'impose.

### **I.2- Master 2 et Diplômes d'Université ouverts aux fonctionnaires stagiaires dans le cadre de parcours adaptés.**

En master 2, les 4 mentions MEEF et les DU sont organisées sous le régime de la session unique. Il n'est pas organisé de seconde évaluation au sens du paragraphe I.1.2, sauf dans le parcours spécifique pour les non-lauréats du concours, des mentions «Premier degré», «Encadrement éducatif», «Pédagogie et ingénierie de formation». Dans les autres mentions une épreuve finale est proposée pour les étudiants exemptés d'assiduité.

### II- Publicité du calendrier et des modalités de contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle des connaissances doivent être votées par le conseil de l'Espé-LR, les conseils d'UFR et les CFVU des universités partenaires et communiquées aux étudiants au plus tard un mois après le début des enseignements, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> octobre. Les étudiants de M1 MEEF sont informés au plus tard à la même date des périodes consacrées aux épreuves de seconde session ou épreuves de seconde évaluation de leur formation. Ils sont informés au moins 15 jours à l'avance des dates et heures des épreuves, sauf cas de force majeure ou urgence avérée.

### III- Validations et résultats

L'enseignement en master est constitué de quatre semestres. Les éléments constitutifs de chacun des semestres de master totalisent 30 crédits européens (ECTS). Le coefficient affecté à chaque élément est égal à sa valeur en crédits (ECTS). Les notes sont sur 20 points

Languedoc  
Roussillon  
Universités



### III.1 Jurys de diplôme

- Les jurys des diplômes sont nommés par l'administrateur provisoire de la COMUE et le président de chacune des universités concernées sur proposition conjointe du directeur de l'Espé et des directeurs d'UFR concernées. Leur composition est communiquée aux étudiants par voie d'affichage.
- Le jury de diplôme se réunit pour valider les résultats
  - après chaque session en M1 MEEF « Premier Degré » et « Encadrement Educatif »
  - après chaque semestre en M2 MEEF et en DU
  - à la fin de l'année universitaire en M1 MEEF «Second Degré».
- Il délibère à partir des résultats obtenus par les candidats aux épreuves des différents éléments constitutifs du diplôme.
- Des points jurys peuvent être attribués au semestre et/ou à l'année par le jury. Ces points éventuels ne modifient pas les notes obtenues aux enseignements.
- Des pré-jurys de parcours peuvent être organisés en amont des jurys de diplômes.
- Le calcul de la mention s'effectue sur la base de la moyenne des deux derniers semestres du diplôme :
  - de 10 à 11,999 : mention « Passable »,
  - de 12 à 13,999 : mention « Assez Bien »,
  - de 14 à 15,999 : mention « Bien »,
  - à partir de 16 : mention « Très Bien ».
- Dans le cadre de la réglementation en vigueur, le jury prend les décisions qui lui incombent en toute souveraineté.
- Le jury a une compétence collégiale et ses décisions le sont également. En cas de dissension à l'intérieur du jury, la décision est prise à la majorité des membres composant le jury. Le président de jury ne peut à lui seul prendre ou modifier une décision de jury. Il doit avoir consulté les membres de son jury avant toute modification d'admission auprès des services compétents.
- A l'issue de la délibération, les membres du jury présents émergent le procès-verbal de délibération.

### III.2 Communication des résultats

Les notes des épreuves seront obligatoirement communiquées aux étudiants, sous réserve de mentionner le caractère provisoire de l'information jusqu'à la délibération des jurys.

## III.3- Capitalisation, compensation, note seuil

- La capitalisation (conservation des résultats en cas de redoublement) s'applique à toutes les notes d'UE et ECUE égales ou supérieures à 10.
- La compensation intervient à l'intérieur de chaque semestre et entre les semestres d'une même année sur la base de la moyenne des notes obtenues, pondérées par les coefficients. A l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre toutes les UE, et à l'intérieur de chaque UE entre ECUE sauf lorsque l'UE ou l'ECUE est déclaré non compensable.
- Tout étudiant peut, sur demande formulée auprès du président du jury avant la tenue du jury, demander à renoncer à la compensation semestrielle
- Un semestre obtenu par compensation confère la totalité des crédits européens prévus pour le semestre.
- **Notes seuils fixées à 10/20, un résultat strictement inférieur ne permettant pas la validation de l'année pour les mentions MEEF « 1<sup>er</sup> degré », « 2<sup>nd</sup> degré » et « Encadrement Educatif ».** Cela concerne :
  - en M1 et/ou M2 MEEF
    - une UE de langue vivante étrangère pour non spécialistes niveau B2 au S1, au S2 ou au S3 selon les parcours. L'UE concernée par la non compensation sera indiquée au niveau du parcours et dans le Règlement des Etudes et/ou les MCC de l'université partenaire. Les Masters MEEF parcours LLCER ne sont pas concernés par cette disposition.
  - en M2 MEEF
    - l'UE ou ECUE «Stage» du S4
    - l'UE ou ECUE «Mémoire» du S4
  - en Diplôme d'Université ouverts aux FSTG dans le cadre des parcours adapté :
    - l'UE ou ECUE «Stage» du S4
    - l'UE ou ECUE «Mémoire» du S4

### ▪ Validation d'acquis

- Les validations se traduisent par une neutralisation de l'ECUE, de l'UE ou du semestre. Lorsqu'un élément constitutif d'UE est neutralisé, aucune note n'est portée sur cet ECUE. L'UE conserve néanmoins le même coefficient et la même valeur en crédits européens.
- L'étudiant peut renoncer à une validation d'acquis, sur demande faite à l'ESPE-LR, dans un délai de 15 jours après la rentrée.
- Sinon au vu d'une attestation d'acquis de la compétence (par exemple CLES), aucune validation d'acquis ne pourra être effectuée sur un ECUE si l'étudiant a déjà été inscrit dans cet ECUE lors d'une année précédente.
- Certification de langue niveau B2 : un étudiant pouvant justifier d'une certification niveau B2 (CLES, TOEFL, CELP-BRAS ou autre certification sur avis de l'enseignant référent de la langue concernée) pourra voir validée son ECUE de langue vivante non compensable.
- Lorsqu'une UE est neutralisée, aucune note n'est portée sur cette UE, la valeur du semestre est maintenue à 30 crédits.
- Lorsqu'un semestre est neutralisé, la valeur en crédits européens du diplôme reste inchangée.

## Annexe 1 : Calendrier prévisionnel de l'année universitaire 2015/2016

### 1. Master 2, régime de la session unique

Jury de semestre S3 : première semaine de février pour le second degré, dernière semaine de mars pour le premier degré

Jury de semestre S4 et jury de diplôme : semaine du 20 juin (à négocier avec le rectorat)

**14 juin avec rendu des avis au rectorat le 17 juin**

### 2. Master 1

2.1- Régime de double session (M1 MEEF « Premier Degré » et « Encadrement Educatif »)

Jury de semestre S1 session 1 : mercredi 27 janvier

Jury de semestre S2 session 1 : vendredi 3 juin

Période examens de 2<sup>nde</sup> session (semestre 1 et 2) : du lundi 20 juin au mercredi 29 juin

Jury de semestre S1 et S2 session 2 et jury de diplôme : jeudi 07 juillet

2.2- Régime de la seconde évaluation (M1 MEEF « Second Degré »)

Saisie des résultats S1 1<sup>ère</sup> évaluation pour publication aux étudiants et transmission à l'Espé : 5 février 2016 au plus tard

Saisie des résultats S2 1<sup>ère</sup> évaluation pour publication aux étudiants et transmission à l'Espé : 27 mai 2016 au plus tard

Saisie des résultats de 2<sup>nde</sup> évaluation : 22 juin 2016 au plus tard

Jury de diplôme : mi-juillet 2016

## Avis sur la création du parcours « Philosophie » en M2 du master MEEF 2<sup>nd</sup> degré

- 8 FSTG affectés dans notre académie, 1 titulaire d'un M1 uniquement, les autres d'un M2.
- Nombre de postes à l'agreg de Philo (72) au Capes (103) avec un taux de réussite de 10%.
- Un parcours en M2 a été bâti en respectant les structures des autres parcours.

Semestre 3		Volume horaire total étudiant	CM	TD	TP	ECTS	Indiquer dans cette colonne le nombre d'heures pris en charge par collègues UPV / rectorat ou UM
UE 1	Accompagnement disciplinaire et didactique	78				14,5	
ECUE 1.1	Atelier didactique	39		39		8	13h UPV ; 13h rectorat ; 13h UM
ECUE 1.2.	Renforcement disciplinaire . Soit préparation aux épreuves hors programme des concours du 2 <sup>nd</sup> degré. . Soit cours de M2.	39		39		6,5	Mutualisation des cours avec UPV
UE 2	Mise en situation professionnelle	30				10	
ECUE 2.1	Stage					7,5	
ECUE 2.3.	Groupe d'accompagnement professionnel (tronc commun)	30		30		2,5	
UE 3	Méthodologie du mémoire de recherche professionnel MCC : Présentation écrite d'un projet de mémoire (4 p.)	18		18		2,5	UPV
UE 4	Langue vivante	20		20		3	
<b>Total semestre 3</b>		<b>146</b>		<b>146</b>		<b>30</b>	
Semestre 4		Volume horaire total étudiant	CM	TD	TP	ECTS	Indiquer dans cette colonne le nombre d'heures pris en charge par collègues UPV / rectorat ou UM
UE1	Accompagnement disciplinaire et didactique	78				10	
ECUE 1.1	Atelier didactique	39		39		5	13h UPV ; 13h rectorat ; 13h UM
ECUE 1.2.	Renforcement disciplinaire . Soit préparation aux épreuves hors programme des concours du 2 <sup>nd</sup> degré. . Soit cours de M2.	39		39		5	Mutualisation des cours avec UPV
UE2	Mise en situation professionnelle	30		30		10	
ECUE 2.1	Stage					7,5	
ECUE 2.3.	Groupe d'accompagnement professionnel (tronc commun)	30		30		2,5	
UE3	Mémoire de recherche professionnel	15		15		10	
ECUE 3.1	Atelier mémoire.	15		15			UPV
ECUE 3.2	Mémoire et soutenance					10	Suivi et évaluation du mémoire par un enseignant du département de Philosophie (UPV)
<b>Total semestre 4</b>		<b>123</b>		<b>123</b>		<b>30</b>	
<b>Total Master 2</b>		<b>269</b>		<b>269</b>		<b>60</b>	

Les conventions avec la MAIF et la MGEN bénéficient de convention spécifiques car elle participent au financement de la formation aux premiers secours de nos étudiants de M1 MEEF. De ce fait, aucune contribution supplémentaire ne leur est demandée pour participer à la semaine de pré-rentrée des fonctionnaires stagiaires

Les conventions avec la CASDEN et la GMF ont été bâties sur les mêmes principes

- La CASDEN et la GMF ont une convention nationale avec le réseau des ESPE.
- La convention mentionne :
  - La tenue d'un stand lors de la rentrée des M2 MEEF
  - Le possible soutien à des manifestations ou conférences organisées par l'ESPE-LR pour ses étudiants
  - La possible insertion publicitaire pendant la durée de la convention
- En contrepartie,
  - Un versement de 1500 euros à l'ESPE-LR auquel se rajouteront d'éventuelles insertions publicitaires.

Il s'agit pour les étudiants de bénéficier

- d'une formation d'une qualité artistique exceptionnelle réalisée à Montpellier, facilement **accessible aux étudiants**
- de la possibilité d'une **rencontre avec des artistes majeurs** du paysage chorégraphique contemporain et leurs œuvres
- d'un lieu de développement
  - d'un **discours sur l'œuvre dans une pensée artistique**
  - **d'outils de transmission pédagogique**
  - d'une réflexion approfondie sur les **enjeux d'une EAC à l'école** (cf. socle commun de connaissances, compétences et de culture)

Il s'agit pour ces étudiants de réfléchir, via le médium danse, aux **enjeux de l'EAC dans une formation initiale**. Cette formation s'inscrit dans les axes éducatifs actuels : elle permet aux étudiants d'appréhender concrètement.

- le **lien formation initiale - formation continue, transversale du premier degré à l'université**
- la **place du corps dans une formation** pédagogique et dans l'éducation du futur citoyen.

## Taux de réussite en master, aux concours et analyse de l'origine des FSTG

		MEEF 1 <sup>er</sup> degré			MEEF 2 <sup>nd</sup> degré		
		M1	M2 B	M2 A ou DU	M1	M2B	M2 A ou DU
Effectif Etudiants	2013-2014	921	(a)		572	(a)	
	2014-2015	969	315	332	660	125	415
	2015-2016	1012	293	371			
Variation effectif 2013/2014		5,2%			15,4%		
Taux de réussite	2013-2014	51,8%			52,8%		
	2014-2015	60,3%	49,50%	96,90%	55,5%	33%	91%
Evolution du nombre de postes de 2014 à 2015		37% en France 3% en LR			18% dans concours préparés		
Nombre de lauréats au concours de recrutement (M1 et M2B) ou % titularisation (M2 et DU)	2014	332 (taux réussite =32%) 100 lauréats reçus hors LR			232 (taux réussite =40% des présents au concours)		
	2015	472 (tx réussite =37%, en LR 30%, hors LR 50%) 219 lauréats reçus hors LR			295 (taux réussite =43% des présents au concours) 11 non titularisés		
Variation nombre de lauréats 2014/2015		43,5%			21,4%		
% des lauréats issus de l'ESPE-LR	2014	74% des postes en LR 3,8% des postes en France			3,1%		
	2015	78% des postes en LR 4,4% des postes en France			3,4%		
Taux de réussite moyen au niveau national	2014	25% en LR, 32% en France			25%		
	2015	23,2% en LR, 38% en France			28%		
Nombre de Fonctionnaires stagiaires	2014-2015				425		
	2015-2016				481		
Nombre de parcours adaptés pour lauréats titulaires d'un M2 ou exemptés de diplôme	2014-2015	180 (54%)			245 (57%)		
	2015-2016	211 (57%)			263 (54%)		
FSTG Titulaires uniquement d'un M1	2014-2015	46%			47%		
	2015-2016	42%			46%		
FSTG ayant une formation MEEF (M1 ou M2)	2014-2015	76%			65%		
	2015-2016	70%			63%		

(a) ne relevant pas de l'ESPE en 2013/2014

# Analyse des résultats en M2 MEEF des lauréats au concours et des avis donnés par l'ESPE-LR sur la titularisation

1<sup>er</sup> degré : très peu d'échec (2%)

CPE : Réussite de tous les fonctionnaires stagiaires

2<sup>nd</sup> degré

## *Analyse des résultats titulaires de M1 ayant l'obligation d'obtenir le M2 MEEF*

- Ils représentent moins de la moitié des PSTG, leur taux d'échec en M2 MEEF est de 5,7%
- Quelle est la cause de leur échec?
  - 1<sup>ière</sup> cause : le mémoire : 5,1% des PSTG (Sur le 9 échecs, le mémoire concerne 8 PSTG)
  - 2<sup>nde</sup> cause : le stage : 1,9% des PSTG (Sur le 9 échecs, le stage en concerne 3 sachant que deux PSTG échouent dans l'UE mémoire et l'UE Stage)
- C'est très généralement un M1 MEEF qu'ils ont obtenu, ils réussissent dans l'exercice du métier mais certains peinent à réaliser un mémoire

## *Analyse résultat titulaires d'un M2 ou exemptés de diplômes*

- Quelle est la cause de leur échec?
  - 1<sup>ière</sup> cause : le mémoire parmi ceux qui ont un mémoire à réaliser, 17,4% ne l'obtiennent pas, la répartition est inégale
  - 2<sup>nde</sup> cause : le stage :
    - 4,4% est un taux d'échec deux fois plus élevé que pour les FSTG titulaires uniquement d'un M1 MEEF
    - Sur les 10 FSTG en échec au stage, 9 ont fait un M2 non MEF ou sont exemptés de diplôme

**Autre cause d'échec : non continuité de la formation pour certains d'entre eux**

## Résultat du processus de titularisation

**Concours exceptionnel ou assimilé : 286 stagiaires.**

- **21 entretiens car au moins un avis défavorable**
- **1 licenciement (au bout de la 1<sup>ère</sup> année)**
- **15 renouvellements (5,2%).**

**Concours exceptionnel EPS :**

- **100% de réussite**

### Concours renouvelé : 309 stagiaires.

- 6 n'obtiennent pas le M2.
- 45 entretiens.
- 9 renouvellements (2,9% sur les 303 titularisables).

### Concours renouvelé EPS :

- 100% de réussite

### Concours PLP : 94 stagiaires.

- 1 n'obtient pas le M2.
- 9 entretiens.
- 1 licenciement
- 7 renouvellements ( 7,5% sur les 93 titularisables).

### Concours CPE :

- 100% de réussite

### Professeurs agrégés : 40 issus du concours externe.

- 1 renouvellement (2,5%)

- La semaine de pré- rentrée des fonctionnaires s'est bien déroulée.
- La commission académique réunie le 10 juillet puis le 21 septembre a fixé les parcours adaptés des FSTG selon un cadrage précis.
- Dans le 1<sup>er</sup> degré, la pré- rentrée a été permis la diffusion du dossier d'accompagnement et d'évaluation du stage en responsabilité des PE.
- La réunion réunissant les tuteurs 2<sup>nd</sup> degré (métier et ESPE), PFA, inspecteurs et responsables de parcours s'est bien déroulée à Montpellier le 23 septembre et aura lieu à Perpignan le 30 septembre. Elle a permis la diffusion du dossier d'accompagnement et d'évaluation du stage en responsabilité des professeurs du secondaire et des CPE.
- Organisation du renouvellement des sièges des usagers.
- Le travail sur le budget projet est en cours de réalisation
- Le COSP sera réuni le 14 octobre 2015